



Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social (PRAP 2S)

Prérequis

Aucun

Public

La formation s'adresse aux professionnels des établissements médico-sociaux et de santé dont l'activité se caractérise majoritairement par la manutention des personnes à mobilité réduite et par le maintien de posture contraignante

Durée

21 heures

Nombre de participants

Jusqu'à 12 personnes

Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un certificat d'Acteur PRAP 2S (INRS) ayant une validé de 24 mois

Réglementation applicable

Art. R4541-5 et -6 - R4541-8,
Art L4121-1 du Code du Travail

Maintien Actualisation des Compétences

Tous les 24 mois

Intervenant

Formateur PRAP agréé par l'INRS

Objectif

Cette formation-action véritable pilier de la démarche de prévention des risques liés aux activités physique permet au professionnel accompagnant des personnes à mobilité réduite d'acquérir les compétences pour être acteur de sa prévention et par conséquent acteur de la prévention dans son établissement.

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Connaître l'intérêt de la formation Acteur-PRAP dans la démarche de l'entreprise
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'entreprise ou dans l'établissement
- Situer les différentes atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques dans la démarche de prévention de l'entreprise en indiquant les acteurs de la prévention concernés
- Connaître le fonctionnement et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
- Décrire son activité de travail et analyser les différentes atteintes néfastes à sa santé
- Rechercher des pistes d'améliorations des conditions de travail, en y intégrant les principes généraux de prévention et les principes de sécurité physiques et d'économie d'effort
- Analyser le déplacement et le potentiel de l'aidé afin de le manutentionner conformément aux principes de sécurité physiques et d'économie d'effort

AFPS PRAP 2S/V1